

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Nadia El Yousfi, *Présidente* ;  
Charles Spapens, *Le Bourgmestre* ;  
Alain Mugabo Mukunzi, Simon De Beer, Françoise Père, Oumnia Berrahal, Saïd Tahri, Fatima Zohra El Omari, Jacyara Farias de Azevedo, Flo Flamme, *Échevin(e)s* ;  
Marc Loewenstein, Mariam El Hamidine, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Séverine De Laveye, Maud De Ridder, Francis Dagrín, Stéphane Peycker, Dominique Gillard, Liesbeth Goossens, Zakaria Yaakoubi, Gilles Martin, Margaux Aggujaro, Eitan Bergman, Sébastien Gillard, Teresa Vetter, Charles-Bernard Potelle, Marie Poulaert, Rizalva dos Santos Deville, Sophie Michez, Antoine Lebessis, Caroline Dupont, Youssef Lakhroufi, *Conseillers communaux* ;  
Hilde De Visscher, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Ahmed Quartassi, Alitia Angeli, Rokia Bamba, Elvis Kola, *Conseillers communaux*.

**Séance du 24.03.26**

---

**#Objet : Motion relative à la protection des personnes LGBTQIA+ et la lutte contre les violences et discriminations à Forest (à la demande de Mariam El Hamidine, Stéphane Peycker (Les Engagé.e.s), Eitan Bergman (MR + Défi) conseillers communaux) #**

---

Séance publique

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

Secrétariat

**Exposé des motifs**

**Contexte**

Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+) continuent d'être confrontées à des discriminations, du harcèlement et des violences, notamment dans l'espace public. Ces actes portent atteinte à la dignité des personnes concernées et fragilisent leur sentiment de sécurité et d'appartenance à la société.

Ces dernières années, plusieurs agressions motivées par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ont été signalées à Bruxelles, rappelant la nécessité d'une vigilance constante et d'actions concrètes de prévention.

**Problématique**

Les violences et discriminations LGBTQIA+phobes constituent une atteinte aux droits fondamentaux et à la cohésion sociale. Elles limitent la liberté de nombreuses personnes de vivre pleinement leur identité et de se sentir en sécurité dans l'espace public. Elles sont aussi un obstacle persistant en matière d'accès à la santé, au bien-être et à la prévention des personnes concernées.

Les violences et discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA+ ne relèvent pas uniquement de situations individuelles, mais s'inscrivent également dans des dynamiques sociales plus larges, qui peuvent renforcer la vulnérabilité de certaines personnes dans l'espace public.

Face à ces réalités, les pouvoirs publics ont la responsabilité de mettre en œuvre des politiques de prévention, de sensibilisation et de soutien aux victimes.

## Enjeux locaux

La commune de Forest est un territoire diversifié, marqué par la richesse de ses habitant•es et de son tissu associatif. Le niveau communal joue un rôle essentiel dans la promotion du vivre-ensemble, dans la prévention des discriminations et dans la protection des publics vulnérables.

La commune peut agir à travers l'aménagement de l'espace public, les politiques de prévention, les actions de sensibilisation, les politiques éducatives locales et le soutien aux initiatives associatives. qui œuvrent à la lutte contre ces discriminations et qui favorisent un environnement de soins inclusif et sécurisant.

La Pride est un moment important de mobilisation, de visibilité pour les droits des personnes LGBTQIA+ et il est pertinent que la commune de Forest soutienne cette action notamment en réaffirmant son engagement en faveur de l'égalité, de la dignité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Cette motion vise à traduire cet engagement en actions concrètes afin de renforcer la prévention des violences LGBTQIA+phobes, soutenir les victimes et promouvoir une commune inclusive.

## Vu

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ;
- la Convention européenne des droits de l'homme ;
- les articles 10 et 11 de la Constitution belge consacrant le principe d'égalité et de non-discrimination ;
- la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination ;
- la loi du 22 mai 2014 tendant à lutter contre le sexisme dans l'espace public ;
- l'ordonnance, le décret et l'ordonnance conjoints du 4 avril 2024 portant adoption du Code bruxellois de l'égalité, de la non-discrimination et de la promotion de la diversité ;
- la Nouvelle loi communale et les compétences des communes en matière d'ordre public, de prévention, de sécurité et de cohésion sociale ;
- la Déclaration de politique générale 2024-2030 de la commune de Forest, qui affirme la lutte contre toutes les formes de discrimination, la promotion de l'égalité et le renforcement de la cohésion sociale comme principes transversaux de l'action communale .

## Considérant

- que les personnes LGBTQIA+ continuent d'être la cible de discriminations, de harcèlement et de violences motivées par l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ;
- que ces violences peuvent entraîner des conséquences graves, tant physiques que psychologiques, et affecter le sentiment de sécurité dans l'espace public ;
- que certaines personnes LGBTQIA+ renoncent à exprimer leur identité ou leur affection dans l'espace public par crainte d'agressions ou de harcèlement ;
- que la visibilité et la reconnaissance des personnes LGBTQIA+ constituent un levier important dans la lutte contre les discriminations ;
- que les autorités publiques ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention des violences et la promotion du respect et de l'égalité ;
- que la commune, en tant que pouvoir public de proximité, peut agir concrètement en matière de prévention, de sensibilisation et de cohésion sociale ;
- que les politiques locales de prévention, d'éducation et de sensibilisation contribuent à lutter contre les stéréotypes, les discriminations et les violences ;
- que la Pride constitue un moment important de mobilisation et de sensibilisation aux droits des personnes LGBTQIA+ ;
- que la promotion d'une commune inclusive contribue à renforcer le vivre-ensemble et la cohésion

sociale.

# Dispositif

## Le Conseil communal de Forest :

réaffirme son engagement en faveur de l'égalité, du respect et de la dignité de toutes les personnes, indépendamment de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre ;

condamne fermement toute forme de violence, de harcèlement ou de discrimination à l'encontre des personnes LGBTQIA+ ;

affirme la volonté de faire de Forest une commune inclusive, engagée dans la lutte contre toutes les formes de discrimination et dans la promotion du vivre-ensemble ;

charge le Collège des Bourgmestre et Échevins :

### 1. Visibilité et espace public

- d'étudier les options afin d'aboutir à la mise aux couleurs de l'arc-en-ciel d'un passage piéton visible et/ou autre dispositif dans l'espace public au pourtour de l'hôtel communal ; ;
- de maintenir le drapeau LGBTQAI+ sur la maison communale et de veiller à son remplacement quand celui-ci est décoloré et/ou usé par le temps ;
- d'encourager, dans l'espace public communal, des initiatives valorisant la diversité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations.

### 2. Prévention des violences

- de renforcer les actions de prévention et de sensibilisation contre les discriminations et les violences LGBTQIA+phobes, notamment à travers des campagnes d'information et des initiatives publiques ;
- d'examiner la possibilité de renforcer l'accueil et l'accompagnement des victimes à l'antenne LISA ;
- de notamment porter une attention particulière aux personnes se trouvant dans une situation d'oppressions multiples et de discriminations intersectionnelles liées au genre, à l'orientation sexuelle, aux critères raciaux et à l'origine et condition sociale ;
- d'examiner la possibilité de mettre en place un conseil consultatif avec les associations LGBTQAI+ (idéalement forestoises) ;
- de soutenir les initiatives locales visant à promouvoir le respect, la diversité et l'égalité.

### 3. Formation des services communaux

- d'examiner la possibilité d'organiser des actions de formation et de sensibilisation à la lutte contre les multiples discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle et aux réalités LGBTQIA+ par des organismes ou associations spécialisées dans la question, à destination des services communaux, et ceux en contact avec le public en priorité (y compris les enseignants) et les personnes des Ressources Humaines de la commune ;
- d'examiner la possibilité d'organiser des actions de formation sur l'accueil au sein de la zone de police (ZPZ);

#### 4. Information et signalement

- de veiller à ce que les informations relatives aux dispositifs existants de signalement et d'accompagnement des victimes de discriminations ou de violences LGBTQIA+phobes soient accessibles et visibles pour les habitant•es.

#### 5. Sensibilisation dans les politiques culturelles, sportives, éducatives, de jeunesse, de la santé et du logement

- d'encourager, dans le cadre des politiques culturelles, sportives, éducatives, de jeunesse, de la santé, du logement et de prévention menées par la commune, des initiatives visant à promouvoir le respect, l'égalité et la lutte contre les discriminations.

#### 6. Suivi

- d'assurer un suivi des initiatives mises en œuvre et d'informer le Conseil communal des actions entreprises.

#### 7. Collaborations et partenariats

- Le Conseil communal de Forest veillera à ce que les collaborations et partenariats conclus par la commune, notamment avec des associations, fondations, entreprises ou institutions publiques, excluent tout soutien à des organisations ou structures qui se rendent coupables de discours ou de pratiques LGBTQIA+phobes, et à privilégier uniquement les partenaires qui respectent les principes d'égalité, de dignité et de non-discrimination des personnes LGBTQIA+.
- Impliquer les associations LGBTQIA+ dans la recherche d'actions à réaliser par la commune et s'appuyer sur leur expertise ;

Mariam El Hamidine

Conseillère Communale

Stéphane PEYCKER

Conseiller Communal et chef de groupe Les Engagé.e.s



33 votants : 33 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par le Collège :  
La Secrétaire communale,  
(s) Hilde De Visscher

La Présidente,  
(s) Nadia El Yousfi

POUR EXTRAIT CONFORME  
Forest

Par le Collège :  
La Secrétaire communale,



Hilde De Visscher

Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin-délégué,



Charles Spapens